

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la décision du 1^{er} septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 12 janvier 2018 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 16 octobre 2019 nommant Kadda AMARA, adjoint à la responsable du Département gestion, à compter du 1^{er} décembre 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : **En cas d'absence ou d'empêchement** du directeur des affaires financières et comptables et Agent comptable, de la responsable du département gestion et de la responsable du département pilotage, délégation est donnée à Kadda AMARA à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents du département gestion, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Lu et accepté

Fait à Paris, le 20 janvier 2020

Adjoint de la responsable du département gestion

La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Kadda AMARA

Valérie MANCRET-TAYLOR

décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 31/01/2020
affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 31/01/2020 au
publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n°)